



REGLEMENT DE CONSULTATION

Marché à procédure adaptée

**PRESTATIONS DE TRANSPORT ET DE VISITES POUR UN
VOYAGE A GOTTINGEN POUR 45 ELEVES ET 4
ACCOMPAGNATEURS**

Date et heure limites de réception des offres

Vendredi 6 avril 2018 à 17H00

ARTICLE 1 – OBJET ET FORME DE LA CONSULTATION

La consultation porte sur l'organisation d'un voyage à Göttingen (Allemagne) du 05 au 16 juin 2018 pour 45 élèves et 4 accompagnateurs.

Les prestations feront l'objet d'un marché à procédure adaptée passé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 2 – DUREE DU MARCHE/PERIODE D'EXECUTION

Les dates de ce voyage n'étant pas modifiables, les candidats doivent s'engager dans leur offre à organiser ce voyage aux dates indiquées à l'article 1er de ce règlement, soit du 5 au 16 juin 2018. Le marché est conclu à compter de sa notification. (Date prévisionnelle de notification: mai 2018).

ARTICLE 3 – ALLOTISSEMENT

Ce marché n'est pas alloti. Les prestations sont réparties en un lot unique désigné ci-dessous: Prestations de transport et d'hébergement pour un voyage à Göttingen pour 45 élèves et 4 accompagnateurs. La candidature doit concerner l'ensemble du lot. A défaut, elle sera automatiquement rejetée.

ARTICLE 4 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 40 jours (quarante jours) à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 5 – MODALITES DE RETRAIT DU DCE

Le dossier de consultation peut être retiré gratuitement par voie électronique sur le site de l'AJI France.

ARTICLE 6 – PRESENTATION DES OFFRES

Les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française et exprimées en EURO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature

La lettre de candidature incluant l'habilitation du mandataire par ses co-traitants en cas de groupement momentané d'entreprises;

La déclaration du candidat incluant:

1. les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat
2. la déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics;
3. le cas échéant, si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet ;

4. Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

5. Les renseignements concernant les capacités professionnelle et technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Le candidat peut apporter la preuve de sa capacité à répondre à cette consultation par tout autre moyen.

6. Un certificat de qualité sous la forme d'un numéro d'agrément de tourisme ou de licence d'agent de voyage.

N.B : Les formulaires de déclaration du candidat DC1 et DC2 sont librement téléchargeables sur le site du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : <http://www.economie.gouv.fr/daj>

Pièces de l'offre

Un projet de marché comprenant:

-L'acte d'engagement (DC 3) complété et signé avec le bordereau de Décomposition du Prix Global et forfaitaire (DPGF) annexé.

-Le Cahier des Clauses Particulières signé;

-Un mémoire technique comprenant: les fiches techniques explicitant ou précisant l'offre, notamment le descriptif détaillée de l'organisation du séjour, le prix (pension, transport, autres), les informations sur le transporteur et la description détaillée du lieu d'hébergement permettant d'en apprécier l'implantation, la structure et le confort.

ARTICLE 7 – MODALITES ET DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Transmission sous forme «papier»

Les candidats transmettent leur offre sous pli fermé portant les mentions suivantes :

Nom et adresse du candidat, offre pour marché transport et hébergement Göttingen, ne pas ouvrir

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par courrier postal, par pli recommandé avec AR, avant le 6 avril 2018, 17H00, date de limite de réception des offres, à l'adresse suivante : Collège Marguerite de Navarre – 14 bld Barbanègre 64000 PAU | Horaires du service Intendance : 8h30 – 17h30

Les plis qui seraient remis ou dont l'accusé de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées, ainsi que remis sous pli non cachetés, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Transmission sous forme électronique

Pas de dépôt d'offres transmises sous forme électronique.

ARTICLE 8 – LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

➤ Les critères relatifs à la candidature sont :

- Capacités financières évaluées en fonction du chiffre d'affaires global et des chiffres d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Capacités professionnelles et techniques évaluées en fonction de la présentation d'une liste des principaux services réalisés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

➤ Le jugement des offres:

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Allotissement (lot unique)	Qualité de la prestation	Fiabilité et garantie du transport	Prix
Prestations de transport et d'hébergement pour un voyage à Gottingen pour 45 élèves et 4 accompagnateurs	40	10	50

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise une attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité et les justificatifs prévus à l'article 46 du CMP : NOTI 1, NOTI 2 ou équivalents. Il sera demandé au titulaire du marché en début d'exécution du marché de fournir un certificat d'agrément délivré par la DDPP (direction départementale de la protection des populations).

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète ou ne respectant pas les indications de présentation précisées à l'article 6 du présent document sera immédiatement écartée.

ARTICLE 9 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard dix (10) jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à l'adresse ci-dessus, par télécopie au 05.59.82.94.70, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : gest.0640607m@ac-bordeaux.fr

Pour des renseignements d'ordre technique et administratif :

Madame Anabel LAUER, Intendante.Courriel : gest.0640607m@ac-bordeaux.fr